**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES D'ARMOR**

# COMITÉ SYNDICAL

**Séance du 26 juin 2026**

## Procès-verbal

Le vendredi 26 juin 2026 à 9h30, les membres du Comité du Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor, régulièrement convoqués, se sont réunis au Centre des congrès à Saint-Brieuc.

**Étaient présents** : Chantal BALLOUARD, Raymond BARRÉ, Joël BELOEIL, Johan BERTRAND, Dominique BRIAND, Patrice DARCHE, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Clémence DIRMEIKIS, Michel FÉRON, Michaël GAUVAIN, Joël GESRET, Yann GODET, Hervé GUÉLOU, Christian GUILBERT, Serge HENRY, Carine HUE, Martial KERRELLO, Jean-Marc LABBÉ, Pascal LEBRETON, Joël LE BORGNE, Jean-Paul LE CALVEZ, Dany LE DIGUERHER, Gwenola LE GALLOU, Tugdual LE LAY, Sandra LE NOUVEL, David LE ROUX, Jean-Louis MAILLARD, Jean-Louis MARTIGNÉ, Odile MIEL-GIRESSE, Jonathan NABET, Martine POULAILLON, Dominique RAMARD, Michel RIOU, Jean-François ROUDAUT, Jean-Michel THOMAS

**Étaient absents représentés** : Loïc BARBOT (pouvoir à Jean-Marc LABBÉ), Guy BOUCHEZ (pouvoir à Raymond BARRÉ), Romuald COCADIN (pouvoir à Hervé GUÉLOU), Samira DJALTI (pouvoir à Michel RIOU), Maryse LAURENT (pouvoir à Joël LE BORGNE), Hervé MORIN (pouvoir à Odile MIEL-GIRESSE), Jean-Yves PÉRU (pouvoir à Jean-Paul LE CALVEZ), Daiven PIOGER (pouvoir à Dominique RAMARD)

**Étaient absents excusés** : Jonathan BOUETTE, Serge GUINARD, Christian PRIGENT

**Étaient absents** : Jean-Louis NOGUES, Dominique PRIGENT

Odile MIEL-GIRESSE est désignée Secrétaire de séance.

**Ordre du jour :**

- Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission d'Appel d'Offres
- Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Désignation des membres du Comité Syndical dans les structures extérieures
- Désignation des membres du Comité Syndical au Comité National d'Action Sociale
- Acte en la forme administrative pour les conventions de servitudes et désignation d'un élu représentant le SDE
- Vote du Règlement budgétaire et financier
- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025
- Vote du Compte financier unique 2025
- Affectation du résultat de clôture 2025 au Budget Primitif 2026
- Vote du budget supplémentaire 2026
- Modification du tableau des effectifs
- Questions diverses

Agenda 2026 des réunions du Comité Syndical

**1. Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission d'Appel d'Offres** | Délibération n°031-2026

Le Président présente le rapport et fait référence aux modalités de composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO). Au regard des candidatures qui pouvaient être reçues jusqu'à la veille du présent Comité, une liste a été déposée. Elle est composée de 5 membres titulaires, en plus du Président qui est président de droit de la commission, et de 5 suppléants. Il a été porté une attention particulière à la représentativité des territoires dans la CAO.

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Jean-Paul LE CALVEZ | Jean-Marc LABBÉ |
| Michaël GAUVAIN | Serge GUINARD |
| Michel RIOU | Christian PRIGENT |
| Maryse LAURENT | Carine HUE |
| Jean-Louis MARTIGNÉ | Jean-Louis MAILLARD |

Afin de garantir une continuité de la vie des marchés, le Président précise que titulaires (délibèrent et votent) et suppléants (voix consultative) seront convoqués aux réunions de la CAO.

**Adopté à l'unanimité.**

**2. Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission de Délégation de Service Public** | Délibération n°032-2026

Le Président présente le rapport et fait référence aux modalités de composition de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP). Au regard des candidatures qui pouvaient être reçues jusqu'à la veille du présent Comité, une liste a été déposée. Elle est composée de 5 membres titulaires, en plus du Président qui est président de droit de la commission, et de 5 suppléants. Il a été porté une attention particulière à la représentativité des territoires dans la CDSP.

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Jean-Paul LE CALVEZ | Jean-Marc LABBÉ |
| Michaël GAUVAIN | Serge GUINARD |
| Michel RIOU | Christian PRIGENT |
| Maryse LAURENT | Carine HUE |
| Jean-Louis MARTIGNÉ | Jean-Louis MAILLARD |

**Adopté à l'unanimité.**

**3. Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux** | Délibération n°033-2026

Le Président présente le rapport et rappelle le rôle de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) au regard de la compétence de distribution d'électricité et de gaz du Syndicat. Cette séance de discussion avec les associations de consommateurs et les acteurs sociaux est obligatoire et permet d'une part de vérifier la bonne compréhension du service public rendu, et d'autre part de

collecter des avis, des propositions d'amélioration et parfois même des expertises émanant des citoyens.
Le Président ajoute que, lors du mandat précédent, la CCSPL a généré beaucoup d'échanges notamment sur la thématique de la mobilité électrique.
La composition de la CCSPL se fait de façon paritaire avec des élus représentant le SDE22 et des associations.

Pour le Syndicat, sont volontaires pour intégrer la CCSPL :

| Titulaires | Suppléants |
|---|---|
| Jean-Michel THOMAS | Jean-François ROUDAUT |
| David LE ROUX | Jean-Louis MAILLARD |
| Chantal BALLOUARD | Johan BERTRAND |
| Joël BELOEIL | Patrice DARCHE |
| Joël LE BORGNE | Serge HENRY |

Le Président propose au Comité de poursuivre ces temps de concertation avec les associations déjà mobilisées lors du dernier mandat, à savoir : l'Union fédérale des consommateurs « *Que choisir ensemble ?* », Familles rurales-Fédération des Côtes-d'Armor, la Confédération Syndicale des Familles (CSF), Glaznatur (ex-Coben), l'Association Force Ouvrière Consommateurs (AFOC22) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

**Adopté à l'unanimité**

**4. Désignation des membres du Comité Syndical dans les structures extérieures** | Délibération n°034-2026

Le Président présente le rapport et inventorie les structures extérieures dans lesquelles le Syndicat est impliqué :

- **FNCCR** Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies
  Regroupe beaucoup de syndicats d'énergie, d'eau et de déchets, et désormais des syndicats numériques. Sur les domaines énergie et eau, la FNCCR est l'un des interlocuteurs les plus importants de l'État, avec l'Association des Maires de France ou encore Intercommunalité de France. Le domaine numérique s'est amplifié au cours du mandat précédent notamment au regard du déploiement de l'infrastructure pour la fibre, c'est pourquoi la FNCCR développe des prestations et des compétences dans le domaine des usages du numérique et des télécommunications. La FNCCR coorganise un évènement autour des territoires connectés et durables. Sur le domaine des déchets, la FNCCR monte en compétences, en parallèle de l'association AMORCE.
  En plus d'être un acteur national sur les enjeux législatifs et réglementaires, la fédération est un appui certain pour le Syndicat sur toutes ses compétences et tient un rôle de représentation notamment pour la négociation de l'affectation du financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale.
  L'installation de l'exécutif de la FNCCR aura lieu en octobre 2026.
- **AFE** Association Française de l'Éclairage
  Association nationale qui travaille notamment sur l'éclairage public. Le SDE22 est un adhérent historique de l'AFE.

- **AMORCE** Réseau des collectivités et acteurs locaux engagés dans la transition écologique
  Constituée à l'origine autour des réseaux de chaleur, cette association a ensuite développé son action autour des déchets.
- **ADAC** Agence Départementale d'Appui aux Collectivités
  Le Syndicat est invité à participer à la gouvernance de l'ADAC pour assurer une bonne coordination entre les prestations du Syndicat et celles de l'ADAC proposées aux collectivités costarmoricaines.
- **ATLANSUN** Réseau des acteurs professionnels de la filière solaire du Grand Ouest
  Ce réseau regroupe les professionnels et les collectivités autour du solaire (photovoltaïque et thermique).
- **ALEC ST-BRIEUC** Agence Locale de l'Energie et du Climat du pays de Saint-Brieuc
  Créée en 2010, l'ALEC rayonne aujourd'hui sur 3 EPCI et accompagne :
  - Les particuliers sur leurs projets de travaux énergétiques ou en lien avec les énergies renouvelables ;
  - Les bailleurs sociaux du territoire (et leurs locataires) pour la rénovation énergétique de leurs bâtiments ;
  - Les communes pour du conseil en énergie partagée ;
  - Les EPCI concernant leur politique de transition énergétique.
- **ALECOB** Agence Locale de l'Énergie et du Climat du Centre Ouest Bretagne
  ALEC du territoire du Centre Ouest Bretagne.
- **PEBreizh** Pôle Énergie Bretagne
  Regroupant les 4 syndicats d'énergie bretons et Brest Métropole, le PEB permet notamment de mutualiser des marchés et de représenter les Autorités Organisatrices de la Distribution d'Énergie (AODE) au niveau régional.
- **Comité stratégique des sociétés**
  Sur proposition de la Chambre Régionale des Comptes, le Syndicat a mis en place ce comité pour contrôler l'action des administrateurs désignés par le Syndicat au sein de la SPLET'Armor et de la SEM Énergies 22. Le comité stratégique des sociétés doit rendre compte annuellement au Comité Syndical de sa mission de contrôle.
- **Part'EnR22**
  Association créée entre le Syndicat, la SPLET'Armor et la SEM Énergies 22. Est une Personne Morale Organisatrice pour la mise en œuvre de boucles énergétiques locales dans le cadre d'autoconsommation collective.
- **La Plateforme verte**
  Créée par des avocats spécialistes des énergies renouvelables, cette association permet aux agents et aux élus qui sont concernés par la transition énergétique de disposer d'informations.

Le Président propose que les membres du Bureau représentent le Syndicat dans les instances de ces structures et suggère que les postes de suppléants soient ouverts également aux membres du Comité qui ont une appétence particulière pour les thématiques couvertes par ceux-ci.

| | Titulaires | Suppléants |
|---|---|---|
| **FNCCR** | Dominique RAMARD | Jean-Paul LE CALVEZ |
| **AFE** | Dominique RAMARD | Jean-Marc LABBÉ |
| **AMORCE** | Dominique RAMARD | Michel RIOU |
| **ADAC** | Dominique RAMARD | Stéphane DE SALLIER DUPIN |
| **ATLANSUN** | Sandra LE NOUVEL | Dominique RAMARD |
| **ALEC ST-BRIEUC** | Stéphane DE SALLIER DUPIN | Sandra LE NOUVEL |
| **ALECOB** | Dominique RAMARD | Stéphane DE SALLIER DUPIN |

| | | |
|---|---|---|
| **PEBreizh** | Dominique RAMARD<br>Jean-Marc LABBÉ<br>Odile MIEL-GIRESSE | / |
| **Comité stratégique des sociétés** | Martine POULAILLON<br>Michel RIOU<br>Chantal BALLOUARD<br>Michaël GAUVAIN | / |
| **Part'EnR22** | Dominique RAMARD | / |
| **La Plateforme verte** | Dominique RAMARD | / |

**Adopté à l'unanimité.**

**5. Désignation des membres du Comité Syndical au Comité National d'Action Sociale** | Délibération n°035-2026

Le Président présente le rapport. Le Comité doit désigner l'un de ses membres pour représenter le Syndicat aux instances du Comité National d'Action Sociale (CNAS) aux côtés d'un agent déjà désigné pour le collège agents - Chantal ROCABOY. Le Président propose qu'Odile MIEL-GIRESSE, Vice-Présidente en charge du personnel, soit la représentante du Comité au sein des instances du CNAS.

**Adopté à l'unanimité.**

**6. Acte en la forme administrative pour les conventions de servitudes et désignation d'un élu représentant le SDE** | Délibération n°036-2026

Le Président présente le rapport. Toute occupation du domaine privé doit être soumise à autorisation du propriétaire via des conventions de servitude entre propriétaires et le SDE pour la pose d'ouvrages électriques et notamment des postes de transformation. Dans le cadre d'un partenariat avec le centre de gestion des Côtes-d'Armor, et avec son appui, le Syndicat rédige dorénavant ces conventions, sans mandater les services d'un notaire. Le Comité Syndical doit délibérer pour habiliter le Président à authentifier l'acte en faisant office de notaire et, par conséquent, désigner un élu dans l'ordre des nominations du Bureau pour représenter le Syndicat lors de signature d'actes. Le Président propose que le premier Vice-Président, Jean-Marc LABBÉ, soit désigné pour représenter le Syndicat à la signature de l'acte.

**Adopté à l'unanimité**

**7. Vote du Règlement budgétaire et financier** | Délibération n°037-2026

Le Président et Martine POULAILLON présentent le rapport.
Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) est un document obligatoire pour les collectivités relevant de l'instruction budgétaire et comptable M57, qui doit être adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée. Il s'agit d'un document de référence qui permet de formaliser, harmoniser et sécuriser les procédures de gestion budgétaire et comptable. Seuls quelques ajustements terminologiques ont été apportés au RBF de la mandature précédente,

notamment le remplacement des termes « Compte administratif » et « Compte de gestion » au bénéfice du « Compte financier unique » (CFU).

Le Règlement Budgétaire et Financier est mis à jour selon les besoins du Syndicat et/ou les évolutions de la réglementation comptable. Il comporte 7 parties :

- Le cadre budgétaire,
- L'exécution budgétaire,
- La gestion pluriannuelle,
- La gestion patrimoniale,
- La gestion de la dette,
- La gestion de la trésorerie,
- Les modalités d'application.

**Adopté à l'unanimité**

**8. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025** | Délibération n°038-2026

Le Président présente le rapport.
En 2025, le Syndicat a acquis une maison d'habitation située au 47 boulevard Carnot à Saint-Brieuc, pour 250 000 €. Le bien est destiné à être démoli dans le cadre du projet Carnot. Les trois locataires ont pu être relogés. En complément, le Président informe le Comité qu'en 2026 le Syndicat a également acquis un terrain (ancien garage), surnommé « Menez Hoche », à proximité du siège. Dans un premier temps, ce terrain « Menez Hoche » est voué à devenir un parking.
Le Président propose d'adopter le bilan 2025 des acquisitions et cessions immobilières du Syndicat.

**Adopté à l'unanimité.**

***

Pour une meilleure compréhension des nouveaux élus des sujets financiers à suivre à l'ordre du jour, le Président et Martine POULAILLON présentent le budget 2026 voté au Comité Syndical du 6 février 2026.

Ce budget est la traduction financière des orientations, des priorités d'investissement et de la capacité à assurer la continuité et le développement des missions du Syndicat.

Au cours de la présentation, le Président illustre certains éléments financiers :

- L'innovation étant désormais financée par le FACÉ, le Syndicat pourrait à l'avenir se positionner également sur des projets de flexibilité (gestion de l'équilibre production-consommation et du stockage).
- Concernant la trésorerie, le Président partage la remarque de la Chambre Régionale des Comptes invitant le Syndicat à apporter davantage de précisions au plan de trésorerie de façon à moins solliciter les lignes de trésorerie, et ce malgré le fait qu'elles génèrent de la souplesse dans la gestion financière.
  Yann GODET questionne l'impact financier pour le SDE dans les cas d'exonération de l'Accise notamment dans les boucles d'autoconsommation collective.
  Le Président indique que le Syndicat est favorable à accompagner les projets de transition énergétique dès lors qu'ils s'inscrivent dans l'intérêt général. L'exonération fiscale pouvant impacter fortement la gestion financière du Syndicat, lorsque celle-ci est accordée par l'État il

conviendrait que ce soit l'État lui-même qui répercute cette exonération fiscale sur ses propres recettes.

- Le Président ajoute que le Syndicat emprunte très peu, seulement lors d'évènements exceptionnels, pour financer par exemple :
  - la restructuration du réseau après la tempête Ciarán,
  - les projets de transition de l'éclairage public liés au fonds vert,
  - ou encore le projet du bâtiment Carnot.
- Le Président présente aux membres du Comité le projet Carnot, décrit les contraintes fonctionnelles du bâtiment actuel et rappelle les étapes de consultation et de concours, le choix fait par le jury et le calendrier.

Le Président revient sur la particularité du calendrier budgétaire en raison du vote du budget primitif sans l'affectation des résultats de l'année précédente, et ajoute qu'au regard de la baisse des recettes et de leur critère incertain, le Syndicat devra, à l'avenir, rechercher de nouveaux financements extérieurs pour poursuivre son développement.

***

## 9. Vote du Compte financier unique 2025 | Délibération n°039-2026

Martine POULAILLON présente le rapport.
Le Compte financier unique (CFU) se substitue depuis 2024 au compte administratif et au compte de gestion.
Pour le vote du CFU, Dominique RAMARD laisse la présidence de séance à Jean-Marc LABBÉ en sa qualité de 1er Vice-Président, quitte l'assemblée et ne prend pas part au vote.

**Adopté à l'unanimité.**

## 10. Affectation du résultat de clôture 2025 au Budget Primitif 2026 | Délibération n°040-2026

Le Président et Martine POULAILLON présentent le rapport. Il est proposé d'affecter le résultat global, qui s'élève à 1 470 612,35 €, de la manière suivante :

- 262 792,90 € pour couvrir les restes à réaliser en section d'investissement,
- 1 207 819,45 € affecté en section de fonctionnement.

Par ailleurs, afin d'équilibrer la section d'investissement, un virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement est proposé à hauteur de 9 574 830,81 €.

**Adopté à l'unanimité**

## 11. Vote du budget supplémentaire 2026 | Délibération n°041-2026

Le Président et Martine POULAILLON présentent le rapport.

Le budget supplémentaire constitue l'acte budgétaire permettant de reprendre les résultats du compte financier unique et d'ajuster les crédits de l'exercice en cours. Il traduit budgétairement les restes à réaliser et l'affectation des résultats. Il permet de procéder à des ajustements opérationnels tels que l'inscription de 2,21 millions d'euros de dépenses supplémentaires pour les travaux sur les

réseaux électriques, financés en partie par 1 million d'euros de recettes issues des participations des communes et du FACÉ. L'ensemble de ces mouvements permet donc de mettre à jour le budget en intégrant les résultats de 2025 et en sécurisant le financement des opérations de 2026.
Le Président ajoute que le règlement financier reste inchangé, les clés de répartition varient en fonction du régime d'Accise que la commune concernée par les travaux est amenée à supporter. Une révision du règlement financier du Syndicat est toutefois prévue pour observer la répartition du reste à charge entre le Syndicat et les collectivités, et ce, compétence par compétence. En parallèle, le Président précise qu'un travail est en cours sur la comptabilité analytique afin d'affiner la connaissance comptable activité par activité. Aujourd'hui, le reste à charge est largement financé par l'Accise sur l'électricité. En cas d'évolution future des modalités de l'Accise, les collectivités devront contribuer davantage au financement des travaux demandés. Le Syndicat souhaite anticiper ces évolutions pour être en capacité d'ajuster le cas échéant.
Jean-Paul LE CALVEZ partage la pratique d'Enedis lors du précédent contrat de concession pour les travaux en zone urbaine : en cas de dépassement de quota, le financement des travaux revenait à la commune.
Le Président évoque le cas de certaines communes qui disposent d'importants programmes de travaux (parfois plusieurs années en une) pour lesquelles, financièrement, le Syndicat ne peut intervenir sur la totalité des programmes au détriment des autres communes costarmoricaines.

**Adopté à l'unanimité**

## 12. Modification du tableau des effectifs | Délibérations de n°042-2026 à n°046-2026

Le Président et Odile MIEL-GIRESSE présentent le rapport.

**Organisation du remplacement et ajustement du cadre d'emploi du poste de chargé d'accueil et de gestion administrative**

Le Comité est informé que l'agent en charge de l'accueil a fait valoir ses droits à la retraite au 1er août 2026. La déclaration de vacance du poste et la publication de l'offre correspondante ont été effectuée le 31 mars 2026. Le jury de recrutement propose de recruter par voie statutaire un agent qui a effectué depuis plusieurs mois des remplacements au Syndicat par l'intermédiaire du service missions temporaires du Centre de Gestion.
Il est proposé au Comité :

- D'ouvrir au tableau des effectifs un poste de catégorie C, grade d'adjoint administratif, à temps complet à compter du 1er juillet 2026 ;
- De supprimer au 1er août 2026 le poste de catégorie B, grade de rédacteur principal de 2ème classe.

**Organisation du remplacement de l'économe de flux**

Le Comité est informé qu'un agent du Service Énergie du patrimoine bâti ne souhaite pas renouveler son contrat le 9 octobre 2026. Afin de pourvoir à son remplacement, une déclaration de vacance de poste a été effectuée. Le jury de recrutement propose de recruter un candidat par voie de mutation à compter du 1er septembre 2026 pour permettre le tuilage avec l'agent actuellement en poste.
Il est proposé au Comité :

- D'ouvrir temporairement un poste de technicien principal de 2ème classe à temps complet à compter du 1er septembre 2026 ;
- De supprimer le poste occupé par l'agent actuellement en poste à compter du 9 octobre 2026.

Le Président précise que le candidat sélectionné pour le poste s'est finalement désisté, le poste a donc été republié.

Stéphane DE SALLIER DUPIN expose synthétiquement les missions d'un économe de flux dans une collectivité.
Le Président ajoute que ces postes d'économes de flux du Syndicat sont mutualisés pour toutes les communes adhérentes, et sont très largement financés par le programme de certificat d'économie d'énergie ACTÉE.

**Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité à la Direction Infrastructures et Réseaux pour 6 mois**

En raison d'un surcroît temporaire de travail dans les secteurs techniques Infrastructures et Réseaux, il est proposé de créer un poste non permanent de chargé de territoire en contrat de 6 mois renouvelables.
Le recrutement d'un agent contractuel de droit public de catégorie B, technicien principal de 2ème classe, se fera sur la base de l'article L. 332-23-1° du Code général de la fonction publique (CGFP) pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois.
Il est proposé au Comité la création d'un poste non permanent de catégorie B, technicien principal de 2ème classe, pour une durée de 6 mois.

**Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité au Service Communication pour 4 mois**

Le Service Communication accueille depuis septembre 2024 une apprentie dans le cadre de sa formation de 2 ans de « Manager de projets marketing et communication ». Dans le cadre de son apprentissage, un travail de promotion des infrastructures de distribution de gaz naturel pour véhicule (GNV/BioGNV) a été engagé.
Afin de capitaliser sur les compétences acquises durant son apprentissage et de permettre l'achèvement des travaux, il est proposé de recruter l'actuelle apprentie pour une durée de 4 mois, au titre de l'accroissement temporaire d'activité prévu à l'article L. 332-23-1° du CGFP.
Il est proposé au Comité la création d'un poste non permanent de catégorie C, adjoint administratif, pour une durée de 4 mois, du 1er septembre au 31 décembre 2026.

**Contrats d'apprentissage**

Afin de promouvoir la formation des jeunes talents, de renforcer les équipes du Syndicat et de favoriser la transmission des compétences, il est proposé au Comité d'ouvrir :

- Un poste d'apprenti(e) au sein du Service Ressources Humaines pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028 ;
- Un poste d'apprenti(e) au sein du Service Communication pour l'année scolaire 2026-2027 ;
- Un poste d'apprenti(e) au sein de la Direction Infrastructures et Réseaux pour l'année scolaire 2026-2027.

La rémunération mensuelle des alternants en apprentissage est déterminée par la réglementation selon un pourcentage du SMIC, en fonction de l'âge de l'étudiant et de son ancienneté dans le contrat.

Odile MIEL-GIRESSE souligne qu'une réflexion est actuellement en cours dans le but de formaliser un accompagnement à destination des agents du Syndicat qui accueillent et suivent un apprenti. L'objectif est de valoriser la transmission de compétences des agents du SDE.
Le Président ajoute que chaque année, 3 à 4 apprentis sont accueillis dans les effectifs du Syndicat. La volonté est de proposer à ces jeunes d'intégrer de façon pérenne les services du SDE, particulièrement sur des postes de chargés de territoire.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président expose le calendrier des instances, évènements, webinaires et visites de sites prévus sur le second semestre 2026, à destination des membres du Comité.

**L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.**

**Étaient présents** : Chantal BALLOUARD, Raymond BARRÉ, Joël BELOEIL, Johan BERTRAND, Dominique BRIAND, Patrice DARCHE, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Clémence DIRMEIKIS, Michel FÉRON, Michaël GAUVAIN, Joël GESRET, Yann GODET, Hervé GUÉLOU, Christian GUILBERT, Serge HENRY, Carine HUE, Martial KERRELLO, Jean-Marc LABBÉ, Pascal LEBRETON, Joël LE BORGNE, Jean-Paul LE CALVEZ, Dany LE DIGUERHER, Gwenola LE GALLOU, Tugdual LE LAY, Sandra LE NOUVEL, David LE ROUX, Jean-Louis MAILLARD, Jean-Louis MARTIGNÉ, Odile MIEL-GIRESSE, Jonathan NABET, Martine POULAILLON, Dominique RAMARD, Michel RIOU, Jean-François ROUDAUT, Jean-Michel THOMAS

| Numéro d'ordre | Objet | Décision |
|---|---|---|
| 031-2026 | Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission d'Appel d'Offres | **Adopté** |
| 032-2026 | Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission de Délégation de Service Public | **Adopté** |
| 033-2026 | Désignation des membres du Comité Syndical dans la Commission Consultative des Services Publics Locaux | **Adopté** |
| 034-2026 | Désignation des membres du Comité Syndical dans les structures extérieures | **Adopté** |
| 035-2026 | Désignation des membres du Comité Syndical au Comité National d'Action Sociale | **Adopté** |
| 036-2026 | Acte en la forme administrative pour les conventions de servitudes et désignation d'un élu représentant le SDE | **Adopté** |
| 037-2026 | Vote du Règlement budgétaire et financier | **Adopté** |
| 038-2026 | Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 | **Adopté** |
| 039-2026 | Vote du Compte Financier Unique 2025 | **Adopté** |
| 040-2026 | Affectation du résultat de clôture 2025 au Budget Primitif 2026 | **Adopté** |
| 041-2026 | Vote du budget supplémentaire 2026 | **Adopté** |
| 042-2026 | Modification du tableau des effectifs - Organisation du remplacement et ajustement du cadre d'emploi du poste de chargé d'accueil et de gestion administrative | **Adopté** |
| 043-2026 | Modification du tableau des effectifs - Organisation du remplacement de l'économe de flux | **Adopté** |
| 044-2026 | Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité à la Direction Infrastructures et Réseaux pour 6 mois | **Adopté** |
| 045-2026 | Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité au Service Communication pour 4 mois | **Adopté** |
| 046-2026 | Modification du tableau des effectifs - Contrats d'apprentissage | **Adopté** |

La Secrétaire de séance

Odile MIEL-GIRESSE

Le Président du Syndicat

Dominique RAMARD